

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Domaine : Institution et vie politique – Désignation de représentants

Séance du 21 mars 2026, à 10 heures 00

Délibération n° : 2026/03/12

Objet : Désignation des délégués syndicaux TE46

Le 21 mars deux mil vingt six, à 10 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme Dietsch Maire.

Présents : Victoria Abounnasr, Joana Alves, René Destrel, Jérôme Dietsch, Corinne Dupin, Pauline Duroy, Bruno Faure, Caroline Foucher, Bruno Labarthe, Patrick Lacoffrette, Alexandre Lecoustre, Patrick Marthe, Christian Mignot, Virginie Prieur, Hélène Thomas.

Excusés :

Excusés avec procuration :

Secrétaire de séance : Virginie Prieur

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau Comité.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) en application de l'article L5711-1 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 31.

Il est rappelé que le nombre de ces délégués est fixé par l'article 5 des statuts de la FDEL votés le 26 mars 2018, à savoir un délégué par commune de moins de 1.000 habitants, deux pour 1.000 ou plus (Population totale).

Après examen, le Conseil Municipal décide de désigner, **à l'unanimité** :

Délégué(s) titulaire(s)

- **Hélène Thomas**
- **Bruno Labarthe**

Délégué(s) suppléant(s) :

- **Pauline Duroy**
- **Caroline Foucher**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérôme Dietsch

